



Thiré le 23 décembre 2016  
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs  
les conseillers municipaux

## CONVOCATION

---

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

**Jeudi 5 janvier 2017  
A 20h30**

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 15 décembre 2016
- Travaux de rénovation de l'école : Résultat de l'appel d'offres concernant le lot n° 2 « Menuiseries extérieures aluminium »
- SyDEV Convention 2016.ECL.1100 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage.
- Questions Diverses.

Le Maire,  
Catherine DENFERD.



Registre de délibérations du  
Conseil Municipal du 5 janvier 2017

Le cinq janvier deux mil dix-sept, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Date de la convocation : 23 décembre 2016**

**Présents** : Mesdames Nadège BARBESANT, Christelle BONNAUD, Catherine DENFERD, Christine PHILIPPEAU. Messieurs Rémy CERISIÉ, Loïc CHARRIER, Bruno FAIVRE, Fred FORGERIT, Laurent GAUTIER, Dominique GAUTREAU, Guillaume JOLLY.

**Excusées** : Mesdames Patricia HUG-GRATON, Isabelle MENANTEAU, Magalie RIVASSEAU

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Guillaume JOLLY.

Madame Patricia HUG-GRATON a donné pouvoir à Madame Catherine DENFERD  
Madame Isabelle MENANTEAU a donné pouvoir à Monsieur Loïc CHARRIER

**Objet 261 : Travaux de rénovation de l'école : Résultat de l'appel d'offres concernant le lot n°2 « Menuiseries extérieures aluminium ».**

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,  
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,  
Vu le Rapport d'analyse des offres,

Madame le Maire rappelle que :

- Par convention en date du 1<sup>er</sup> Mars 2016, la Commune de Thiré a confié à l'Agence de Service aux Collectivités Locales de Vendée (ASCLV) une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la réhabilitation de l'école. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 25 octobre 2016 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée et le 20 octobre 2016 sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>, Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur cette même plate-forme. La date limite de remise des offres était fixée au Mardi 15 novembre 2016 à 12 heures.
- Madame le Maire indique que l'offre du lot N°2 a été déclarée infructueuse en raison d'une absence d'offre, par une délibération en date du 29 novembre 2016. Un avis d'appel public à la concurrence concernant ce lot N°2 a été publié le 5 décembre 2016 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée et le 30 novembre 2016 sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr>,. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur cette même plate-forme. La date limite de remise des offres était fixée au 22 décembre 2016 à 12 heures.

Suite à l'analyse des offres, l'entreprise ayant déposé l'offre économiquement la plus avantageuse sont est la suivante :

N° du Lot	Désignation du lot	Entreprise Retenue	Estimation HT	Prix HT	Prix TTC
Lot 2	Menuiseries extérieures aluminium	JAUNET MENUISERIE Mouchamps	53 900.00 €	71 980.13 €	86 376.16 €
	PSE1*		8 500.00 €	6 958.77 €	8 350.52 €

\* PSE1 : Prestation Supplémentaire Eventuelle 1 : Remplacement des barreaudages sur les murets de la cour et du portail d'accès véhicule.

Total Lot n°2	Menuiseries + PSE 1	JAUNET MENUISERIE Mouchamps	62 400.00 €	78 938.90 €	94 726.68 €
---------------	---------------------	-----------------------------	-------------	-------------	-------------

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- l'attribution du lot n°2 et autorise Madame le Maire à signer le marché correspondant conformément au tableau ci-dessous

N° du Lot	Désignation du lot	Entreprise Retenue	Estimation HT	Prix HT	Prix TTC
Lot 2	Menuiseries extérieures aluminium	JAUNET MENUISERIE Mouchamps	53 900.00 €	71 980.13 €	86 376.16 €
	PSE1*		8 500.00 €	6 958.77 €	8 350.52 €

\* PSE1 : Prestation Supplémentaire Eventuelle 1 : Remplacement des barreaudages sur les murets de la cour et du portail d'accès véhicules.

Total Lot n°2	Menuiseries + PSE 1	JAUNET MENUISERIE Mouchamps	62 400.00 €	78 938.90 €	94 726.68 €
---------------	---------------------	-----------------------------	-------------	-------------	-------------

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Autorise l'engagement des dépenses correspondantes à l'opération 28 « Rénovation énergétique de l'école » au compte 21312 du budget communal 2017

**Objet 262 :SyDEV : Convention 2016.ECL.1100 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage.**

La présente convention est relative à des travaux de rénovation d'éclairage public comprenant :

- Les travaux programmés au titre de l'année 2017, conformément au plan de rénovation pluriannuel validé par la commune,
- Les éventuels travaux de rénovation issus des visites de maintenance de l'année 2017.

Le commencement des travaux ne pourra intervenir avant 2 mois à compter de la date de réception de la convention.

Le SyDEV informe la commune lors de la passation de chaque bon de commande de travaux.

Les montants maximum de travaux et de participation se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base Participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public - Rénovation programmée et suite aux visites de maintenances de l'année 2017	2 000.00	2 400.00	2 000.00	50%	1 000.00

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la signature de cette convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Valide la convention énoncée ci-dessus,
- ✓ Autorise Madame le Maire à inscrire la somme proposée au budget primitif 2017,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs afférents à cette convention.

✓ **Questions Diverses :**

- ✓ Contrat de maintenance du parc d'éclairage public : Madame le Maire précise que les visites annuelles de révision du parc d'éclairage public seront, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au nombre de 3. Jusqu'en 2016, 4 visites annuelles étaient programmées, respectivement en mars, juin, septembre et décembre. Les visites de juin et septembre sont fusionnées en une seule programmée en juillet. Les changements d'horaires de l'éclairage seront gratuits si le SyDEV est prévenu suffisamment en amont lors de ces visites. De plus, Madame le Maire précise que la commune possède en stock, des éclairages. Lors de la visite de décembre, 4 ont été installés dans les rues présentant un éclairage insuffisant : 1 rue de Rochefort, 1 rue de la Cure, 1 chemin de Luçon et 1 rue de la Mairie. Le coût d'installation de ces lampadaires est de 100 € par unité. Considérant que la commune possède encore 4 lampadaires, Madame le Maire invite les conseillers à lui signaler les rues où l'implantation d'un lampadaire serait judicieux. Madame Christine PHILIPPEAU précise que pour elle, le lampadaire installé rue de la Cure n'est pas utile. Monsieur Guillaume JOLLY indique qu'il serait judicieux d'en installer un rue Sainte-Catherine. Madame le Maire informe que dans cette rue, il faut créer un réseau de 40m linéaire, dont le coût est de 300 € en plus de l'installation du lampadaire.
- ✓ Travaux de rénovation de l'école : Madame le Maire remercie l'ensemble des parents, des enseignantes et le personnel communal qui ont participé au déménagement des classes la

---

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : [commune.de.thire@wanadoo.fr](mailto:commune.de.thire@wanadoo.fr) Site <http://communethire.fr/>

première semaine des vacances de Noël. Suite aux renseignements pris auprès des services de la Sous-Préfecture et du SDIS, le passage de commission de sécurité n'est pas obligatoire dans l'école provisoire installée dans la salle socio-culturelle, considérant que la salle a été inspectée en 2014 et que l'arrêté favorable de la commission cours jusqu'en 2018. Seul l'exercice incendie est demandé et est à consigner sur le registre de sécurité.

Monsieur Bruno FAIVRE s'interroge sur le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en cas de sinistre, car dans son mode de fonctionnement, il est prévu que le poste de commandement soit installé dans la salle de conseil, et le lieu de repli dans l'école. Madame le Maire va se renseigner de la marche à suivre afin de modifier temporairement le PCS.

- ✓ Demande d'un habitant du lieu dit « La Salle » de la création d'un arrêt de bus : Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'une famille, domiciliée à Thiré rue Georges Clémenceau dont les 4 enfants vont à l'école publique de Sainte-Hermine. Cette famille est dépourvue de moyen de locomotion motorisé. Actuellement, la mère de famille conduit ses enfants en triporteur. Une demande de point d'arrêt a été formulée par la famille auprès du SIVU de Sainte-Hermine, l'avis de la municipalité de Thiré est requis.  
Madame le Maire précise qu'elle a demandé un complément d'information sur les conséquences financières engendrées par la création de ce nouveau point d'arrêt de bus, avant de se prononcer. Le dossier est en cours.
- ✓ Proposition de création d'un atelier technique commun à la Commune de La Chapelle Thémér et Thiré : Madame le Maire informe l'assemblée de la proposition de Monsieur David PELLETIER, Maire de la commune de La Chapelle Thémér de créer un atelier technique sur la commune de La Chapelle Thémér commun aux deux communes. Cela permettrait d'en mutualiser le coût. Ce projet est éligible à la dotation DETR 2017 à hauteur de 30% et pourrait être éligible au fonds d'investissement grâce à cette mutualisation. Les conseillers font remarquer que la commune de La Chapelle Thémér est située à plus de 5 kms, l'implantation d'un atelier commun dans le bourg de la Chapelle n'est pas forcément judicieuse, d'autant plus que cette mutualisation concernerait le bâtiment sans prendre en compte la mutualisation du personnel. Les conseillers proposent que l'implantation d'un éventuel atelier commun se fasse soit en limite des 2 communes, soit à Thiré.
- ✓ Départ de l'adjoint technique communal : Madame le Maire précise que Monsieur Philippe CABAYE a demandé sa mutation pour le 1<sup>er</sup> mars 2017. La période de dépôt des candidatures pour son remplacement s'est terminée le 4 janvier 2017. Une trentaine de réponses a été enregistrée, les entretiens pour les candidats retenus seront réalisés en mairie le 20 ou le 23 janvier prochain.
- ✓ Divers :
  - Monsieur Fred FORGERIT signale que le chemin dit du Pu est fortement dégradé par les intempéries. Il faudrait recreuser le fossé afin que le chemin ne serve plus de canivaux.
  - Monsieur Laurent GAUTIER s'étonne que l'aire naturelle de camping soit fermée au public (présence de la barrière). Madame le Maire précise que l'accès est fermé aux véhicules mais pas aux piétons, qui peuvent emprunter un petit passage situé près du pont où y accéder en passant à côté de la barrière. Monsieur Laurent GAUTIER précise que ce passage n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite ni aux personnes ayant une poussette. Une réflexion sur l'accessibilité des piétons en période hivernal sera à étudier en 2017.

Signature des membres

BARBESANT Nadège	BONNAUD Christelle	DENFERD Catherine	PHILIPPEAU Christine	CERISIÉ Rémy
CHARRIER Loïc	FAIVRE Bruno	FORGERIT Fred	GAUTIER Laurent	GAUTREAU Dominique

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : [commune.de.thire@wanadoo.fr](mailto:commune.de.thire@wanadoo.fr) Site <http://communethire.fr/>

JOLLY Guillaume				
--------------------	--	--	--	--